

## Compte rendu de séance

### Séance du 18 Octobre 2022

L' an 2022 et le 18 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie - Salle du Conseil sous la présidence de  
BARTIER Alain Maire

**Présents** : Mmes : BLANC Ingrid, MANIA Stéphanie, MM : , BARTIER Alain, BOITEL Patrick, DUHAMEL Fabien, FOURMAUX Jean-François, FRANCOIS Gervais, FRANCOIS Lucien, GERVAIS Philippe, MAYEUR Gilbert

Excusés : BATON Stéphane;OTENDE Juliette

Absents : ALDEGHERI Patrick, BRIET Cédric, DESBONNET Guillaume,

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/10/2022

**Date d'affichage** : 11/10/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

le : 20/10/2022

et publication ou notification

du : 20/10/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : MANIA Stéphanie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - CAF - 2022\_028D  
Ressource en eau potable - Commune de Mont Saint Eloï et Acq  
Convention relative à l'implantation de piézomètres  
- 2022\_029D  
DM2 - 2022\_030D

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - CAF  
réf : 2022\_028D

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'important travail engagé depuis le début de l'année réunissant l'ensemble des 46 communes de la Communauté Urbaine d'Arras et les techniciens de l'intercommunalité pour élaborer un diagnostic partagé. Ce travail collectif a permis de préfigurer l'écriture de la Convention Territoriale Globale qui viendra se substituer au contrat enfance jeunesse consacrant depuis de très nombreuses années la politique contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et les communes.

A travers la Convention Territoriale Globale, Monsieur le Maire précise que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales change sa stratégie en abandonnant les contrats enfance jeunesse au profit

d'une nouvelles politique contractuelle déclinée de façon globale sur un territoire cohérent et traduite par la signature d'une convention territoriale globale.

Le diagnostic de territoire lancé en mars 2022 a permis d'identifier les axes et les pistes de développement ainsi que les fiches actions qui s'inscrivent dans les champs d'interventions de la future convention territoriale globale dont l'axe prioritaire reste l'offre de service en matière d'enfance / famille / jeunesse mais également élargie à l'accès aux droits et à la démocratie locale.

Cette nouvelle contractualisation s'opère à l'échelle de l'EPCI et se déclinera en convention d'objectifs et de financements à l'échelle de chaque commune, porteuses d'une offre de service et d'actions éligibles au financement de la CAF. La future CTG aura une durée de 5 ans de 2022 à 2027.

Cette nouvelle contractualisation avec les Services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais favorisera le travail intercommunal et la mutualisation afin de conforter les actions en faveur de la petite enfance (gestion et animation d'accueils collectifs, animation d'un relais d'assistants maternels), de l'enfance (gestion d'activités périscolaires et extrascolaires en faveur des enfants et des adolescents), de la parentalité (actions d'écoute, ludothèque) et des centres de vacances (organisation de séjours en faveur des enfants, préados et ados).

Monsieur le Maire précise les objectifs poursuivis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à travers ce nouvel outil et cette nouvelle échelle, celle de l'intercommunalité :

- Revivifier la cadre politique entre les CAF et les collectivités territoriales en élargissant le territoire avec lequel la CAF contractualise d'une part et en augmentant les domaines de réflexion de cette contractualisation,
- Simplifier les financements des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse car ces derniers étaient devenus trop complexes et peu lisibles.

Comme précédemment, la convention territoriale repose comme le contrat enfance jeunesse sur les conclusions d'un diagnostic de territoire partagé entre les différents acteurs. Ce diagnostic devra s'évertuer à croiser et à synthétiser toutes les études et schémas existants sans omettre d'associer les différents acteurs (familles, enfants, usagers, associations, partenaires publics...) et en élargissant si possible les champs d'intervention à d'autres sujets que la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite également mettre l'accent sur la coordination des actions. Les postes de coordination (formule CEJ) devront être réorientés vers les nouveaux enjeux de coopération de la convention territoriale globale en lien avec les objectifs de la convention d'objectifs générale : inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants de familles pauvres, développement des services en territoires prioritaires, accompagnement des familles monoparentales ,...

En termes de financement, les bonus territoires CTG prennent le relais de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ). D'une manière générale, les collectivités qui étaient précédemment signataires d'un contrat enfance jeunesse ne souffriront pas d'une diminution de financement.

Concernant les postes de coordination existants dans le contrat enfance jeunesse, le nombre d'ETP sera maintenu dans la nouvelle convention territoriale globale. Les postes devront être adaptés et transformés pour devenir des chargés de coopération sur la durée de la Convention territoriale Globale.

Monsieur le Maire détaille les conclusions et les axes de développement retenus dans le cadre du déploiement de la nouvelle convention territoriale globale :

- Apporter une réponse adaptée, cohérente, équilibrée en termes de mode d'accueil petite enfance sur le territoire,
- Poursuivre l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes,
- Accompagner la parentalité en s'appuyant sur les réseaux petites enfances
- Développer une politique d'animation et un pilotage structuré de la démarche CTG,

- Améliorer la mobilité des familles, leur accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

Monsieur le Maire souligne le travail conséquent réalisé qui se concrétise par la rédaction d'une trentaine de fiches actions et propose :

- d'approuver le diagnostic partagé établi dans le cadre du renouvellement de la contractualisation à l'échelle de l'intercommunalité avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ;
- d'approuver les axes de développement identifiés, les fiches actions adossées à la Convention Territoriale Globale et les nouvelles clés de financement.
- d'approuver la durée de cette convention qui sera portée à 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- d'accompagner l'évolution des missions du coordonnateur( trice) vers le poste de chargé(e) de coopération
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale à l'échelle de l'EPCI et la Convention D'objectifs et de Financement ( COF) à l'échelle de sa commune et toutes les pièces relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Ressource en eau potable - Commune de Mont Saint Eloi et Acq  
Convention relative à l'implantation de piézomètres

réf : 2022\_029D

Monsieur le maire donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine d'Arras exploite un captage d'eau potable sur Mont-Saint-Eloi afin d'assurer les besoins de la commune. L'ouvrage a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique datant de 1999. Le contrôle sanitaire a mis en valeur en août 2019 un dépassement de la norme de distribution (50mg/L) du taux de nitrates sur le captage, imposant des restrictions d'usage pour les nourrissons, femmes enceintes et allaitantes.

L'augmentation du taux étant clairement établie, la CUA a engagé les démarches afin de pouvoir à la fois distribuer une eau conforme et reconquérir la qualité de l'eau de l'ouvrage.

C'est pourquoi la CUA a mis en place en 2022 une interconnexion afin de sécuriser l'alimentation en eau.

Aujourd'hui, notre établissement public souhaite cartographier la qualité de la nappe afin d'identifier, si possible, l'origine de l'augmentation du taux de nitrates.

Cette opération nécessite l'implantation de piézomètres, réalisée selon un inventaire des sources potentielles de pollution mais aussi selon le sens d'écoulement de la nappe.

Ils sont placés soit en domaine public (accotement de chaussée) soit sur des emprises privées (accotement de chemin ou plateforme AFR, plateforme du département).

Il est ainsi nécessaire d'établir une convention avec les différents propriétaires pour l'occupation des domaines privé/public comme suit :

- Pz1 : avec les services du Département ;
- Pz2 : avec l'AFR de Villers Carency ;
- Pz6 : avec la Commune d'Acq.

Cette convention, conclue à titre gracieux, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction, fixe les conditions de l'occupation des différents ouvrages repris ci-dessus.

Après avis de la commission compétente, il vous est donc proposé :

- de conclure, à titre gracieux et dans les conditions précitées, une convention d'occupation d'implantation de piézomètres avec les différents propriétaires concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

La dépense nécessaire (liée à l'accomplissement de formalités préalables auprès du service de la publicité foncière, intervention de géomètres, ...) sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Eau de l'exercice correspondant (article 6226).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DM2

réf : 2022\_030D

Considérant qu'il est nécessaire :

- de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au Budget Primitif 2022, afin de régler des dépenses engagées,
- et de régulariser des écritures comptables.

<b>Dépenses</b>	
6042 achat de prestation	6 000,00 €
60612 énergie	-2 500,00 €
6413 PEC / Michel / Animateur	5 000,00 €
615231 voirie	-4 000,00 €
6184 versement BAFA	-450,00 €
6248 transport collectif	4 000,00 €
6288 autre prestation ext	5 100,00 €
6331 indemnité adjoint élus	500,00 €
60623 Alimentation	600,00 €
6068 autres matières et fournitures	-600,00 €
6817 provision	350,00 €
<b>Total</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
7067 facturation cantine	-4 600,00 €
70632 facturation centre	-3 100,00 €
7381 droit mutation	-2 900,00 €
752 location SDF	-3 400,00 €
<b>Total</b>	<b>-14 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la modification budgétaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

#### **Complément de compte-rendu:**

**Finance :** le diagnostic financier de la commune réalisé par Mr DELPIERRE « conseiller aux décideurs locaux » sera transmis à l'ensemble des membres du CM.

L'orientation budgétaire pour 2023 restera à l'économie et à l'augmentation des recettes, la commission finance travaillera dans ce sens et présentera ses travaux à l'ensemble du CM, l'objectif est de 30000€ d'économie et une augmentation des recettes (à chiffrer)

**DRH :** embauche d'un contrat PEC (emploi aidé), en remplacement de Fabienne BARDOU qui a pris sa retraite en septembre 2022, le domaine d'emploi sera le même que Fabienne, principalement la cantine et la garderie avec toutes les tâches que cela incombe. Ce contrat est aidé à hauteur de 35%, l'adjointe référente sera Ingrid Blanc.

Marie Hélène MARTIN reprendra son poste d'agent de service à mi-temps thérapeutique à compter de décembre 2022 (la date exacte reste à fixer après son passage en comité médical) sa charge de travail sera adaptée en fonction des avis médicaux, reste à vérifier avec le CDG qui prend en charge

les 50% du mi-temps thérapeutique, suite à ce retour le contrat avec la société CLINITEX sera arrêté, le RDV est pris avec la société.

### **Commission communication :**

Bulletin fait, à distribuer

Application « LOCALITI » mise en place, disponible depuis le téléphone pour avoir accès au site internet du village.

Communication sur le changement des consignes de trie, changement prévu au premier janvier 2023, un sticker sera posé sur le couvercle de la poubelle jaune courant mois de novembre, une communication sera faite sur la date du passage et son déroulement.

Question : nombre de passages de la poubelle jaune qui va se remplir plus vite puisque plus de volume.

En janvier 2024, une nouvelle consigne de tri sera mise en place concernant les déchets organiques.

Pour info : Mr Thierry SPA a démissionné de son poste de président du SMAV, les élections pour son remplacement sont prévues le 26/10/2022 lors du prochain conseil syndical.

### **Commission social :**

Le CM jeune organise sa première soirée au village le 22/10/2022, environ 35 jeunes ont réservés. Le CM jeune participe au congrès de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, le congrès se déroule à ARTOIS EXPO et il est financé par la CUA.

Reprise des ateliers mémoires.

Logement : courrier adressé aux locataires leurs demandant de faire remonter tous leurs soucis de réparations, de dégradations ou de pannes concernant leurs logements et pour lesquels PAS DE CALAIS HABITAT ne donne pas suite ou tarde à prendre en charge les problèmes.

Suite aux remontées la commune prendra RDV courant du mois de novembre pour transmettre l'ensemble des demandes des locataires et en faire le suivi auprès du bailleur.

L'ensemble des radiateurs de la salle de convivialité vont être changés et remplacés par des radiateurs dits à « inertie » avec thermostats programmables. Les radiateurs seront bloqués à 19°C et programmés au niveau des horaires (jour/nuit).

Colis des aînés : une réunion sera prochainement fixée pour l'organisation et les achats

### **Travaux :**

- Réunion publique à programmer début décembre (aménagement centre bourg)
- Plans des travaux en cours de finalisation, à l'étude la possibilité de faire des places de parkings au niveau du passage entre la rue de la Liberté et le lotissement. L'étude financière des travaux est en cours (voirie + enfouissement réseaux)
- Chauffage de la salle des fêtes, vérifier les thermostats après chaque location et la programmation de la nuit.
- Devis de REGUAIN pour la tonte : 620€ TTC par passage cela comprend la tonte du lotissement, du béguinage, des 4 entrées de village et du cimetière), il faudrait partir sur 12 passages par an.
- Changement des deux drapeaux à prévoir (1 monument aux mort et un en mairie), prévoir également le remplacement de la cravate noir pour la mise en berne

### **Animation :**

Centre de loisirs des vacances d'automne, uniquement la première semaine, la fête d'Halloween le 29/10/2022, un sac de pop-Corn sera offert aux enfants.

Marché de Noël, réunion à prévoir pour son organisation

**Courses cyclistes :**

Suite au problème de recrutement de signaleurs, il s'est posé la question du maintien du passage des deux courses dans notre village, les boucles de l'Artois et les 4 jours de Dunkerque, il a été décidé de garder les boucles de l'Artois et de supprimer les 4 jours de Dunkerque. La commune en fera part aux organisateurs.

**Correspondant Défense :**

Le compte rendu de la réunion des correspondants défenses est à disposition.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 28/11/2022  
Le Maire  
Alain BARTIER